



Note sur la violence à l'égard des femmes et des filles dans la région de l'Oriental



Enquête Nationale sur la Violence à l'encontre
des Femmes et des Hommes 2019

Octobre 2021

Sommaire

Introduction

1 – Aperçu général sur la méthodologie de l'enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019

2 – Concepts et définitions

2 – 1 – Formes de la violence

2 – 2 – Contextes de la violence

3 – Violence à l'égard des femmes dans la région de l'Oriental

3 - 1 - Taux de prévalence de la violence

3 - 2 - Contextes de prévalence de la violence

3 - 3 – Formes de la violence en rapport avec le contexte

4 – Perceptions des femmes vis-à-vis du phénomène de la violence : tendances et origines

Conclusion

Introduction

Bien que la violence faite aux femmes est un phénomène rejeté par l'humanité et contrarie les valeurs sociales et religieuses des sociétés, elle s'est perpétuée tout au long de l'histoire et constitue l'une des formes de violation des droits humains les plus systématiques et les plus répandues dans le monde.

L'Assemblée Générale des Nations Unies définit la violence à l'égard des femmes et des filles comme « tout acte de violence basé sur le genre entraînant, ou pouvant entraîner, des souffrances ou des troubles physiques, sexuels ou mentaux. Cette définition inclut la menace de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée ».

Dans notre pays, la violence à l'égard des femmes et des filles prévaut d'une manière inquiétante entre les différentes couches sociales et prend des formes diverses. Elle se manifeste dans différents contextes en dépit des réformes juridiques et institutionnelles entreprises par le Maroc dans le but d'éradiquer ce phénomène.

La réalisation de l'enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019 s'inscrit dans le cadre des engagements du HCP en matière de production, diffusion et utilisation de statistiques sensibles au genre en vue d'appuyer les efforts du Maroc pour la réalisation et le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD).

En continuité avec la précédente enquête réalisée en 2009, cette enquête est réalisée conformément aux recommandations de la Division des Statistiques des Nations Unies (UNSD) qui préconise que des enquêtes sur les violences faites aux femmes représentatives au niveau national soient réalisées tous les 5 à 10 ans afin de permettre le suivi des tendances générales du phénomène.

La présente note expose les principaux résultats mis en évidence par l'enquête au niveau de la région de l'Oriental avec des comparaisons par rapport au niveau national, et ce pour la partie concernant la violence à l'égard des femmes et des filles.

Un aperçu méthodologique est présenté en premier lieu avec des concepts et définitions pour rendre facile la compréhension des données et des indicateurs au lecteur.

1 – Aperçu général sur la méthodologie de l'enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019

L'enquête a été réalisée entre février et juillet 2019 et a couvert l'ensemble du territoire national. Les données ont été collectées en se basant sur l'entretien direct par le biais de questionnaires auprès d'un échantillon de 12000 filles et femmes et de 3000 garçons et hommes âgés de 15 à 74 ans représentant les diverses couches sociales et les régions du pays.

Outre le suivi de l'évolution du phénomène de la violence, l'enquête 2019 s'est distinguée de l'édition 2009 par :

- une perspective plus large que la précédente enquête permettant d'appréhender les différentes formes de violence notamment la cyber violence ;
- un échantillon composé de femmes et d'hommes, et ce pour cerner les différentes formes de violence notamment celles sensibles au genre ;
- l'enquête s'est intéressée également à l'estimation du coût social, notamment sur les descendants des victimes, et le coût économique associés à ses impacts directs ou indirects aussi bien sur les individus et les ménages que sur la société ;
- l'enquête 2019 permet de disposer d'une source de données sur les violences fondées sur le genre compatible et comparable avec celle des autres pays et ce, en alignant tous les concepts utilisés aux standards et normes internationaux dans ce domaine pour répondre aux besoins en informations précises au service de politiques nationales soucieuses de conformité avec les principes de la déclaration onusienne de 1993.

La collecte de l'information a été effectuée par le biais de deux questionnaires :

- Questionnaire ménage : a pour objectif de renseigner les caractéristiques démographiques, culturelles et sociodémographiques des membres du ménage dont relève la personne de référence, ainsi que les conditions d'habitat du ménage et son accès aux services et équipements collectifs. Ce questionnaire permet aussi de choisir la femme ou l'homme objet de l'enquête.
- Questionnaire de la femme ou de l'homme référence : en plus des données concernant le profil de l'homme ou de la femme référence, ce questionnaire vise à cerner les différentes formes de la violence et les contextes de sa manifestation ainsi qu'une partie concernant leurs opinions et perceptions sur la violence.

Il est à noter que le questionnaire de la femme référence comporte des parties détaillées sur sa santé reproductive et le coût de violence qu'elle subit, alors que celui relatif à l'homme référence a été conçu d'une manière plus sommaire étant donné que l'objectif visé est d'explorer pour la première fois la violence à l'encontre de l'homme.

2 – Concepts et définitions

2 – 1 – Formes de la violence

Violence physique

Tout acte de violence physique dirigé à l'encontre d'une fille ou d'une femme à cause de son sexe. La violence physique inclut mais n'est pas limitée à : la gifler, lui lancer quelque chose qui pourrait lui faire mal, la pousser, la bousculer ou lui tirer les cheveux, la frapper avec quelque chose, la frapper avec les poings ou d'autres objets, lui donner des coups de pied, la mordre ou la traîner, la battre, l'étouffer ou la brûler, la menacer avec un couteau, une arme à feu ou une autre arme contre elle.

Violence sexuelle

Tout comportement sexuel nuisible ou non désiré imposé à une personne. La violence sexuelle inclut les actes de contact sexuel abusif, l'engagement forcé dans des actes sexuels, la tentative ou l'accomplissement d'actes sexuels avec une femme sans son consentement, dont le viol et la tentative de viol, le harcèlement sexuel, la violence verbale, les menaces, l'exposition, les attouchements non désirés, l'inceste, etc.

Violence psychologique

Elle comprend une série de comportements qui englobent des actes de violence psychologique d'ordre émotionnel et de contrôle du comportement ou comportement dominant envers la femme. Ces comportements coexistent souvent avec des actes de violence physique ou sexuelle et constituent des actes de violence en soi.

La violence psychologique inclut mais n'est pas limitée à :

- Violence psychologique émotionnelle : l'insulter ou la faire se sentir mal dans sa peau, la rabaisser ou l'humilier devant d'autres personnes, l'effrayer ou l'intimider délibérément, menacer de lui faire du mal ou de faire du mal à d'autres personnes qui lui sont chères ;
- Contrôle du comportement : l'isoler en l'empêchant de voir sa famille ou ses amis, surveiller ses allées et venues et ses interactions sociales, l'ignorer ou la traiter avec indifférence, se mettre en colère si elle parle avec d'autres hommes, porter des accusations injustifiées d'infidélité, contrôler son accès aux besoins de santé, contrôler son accès à l'éducation.

Violence économique

On parle de violence économique lorsqu'une personne refuse à sa partenaire l'accès à des ressources financières, généralement pour l'abuser ou la contrôler, ou pour l'isoler ou lui imposer d'autres conséquences négatives sur son bien-être : lui refuser l'accès à la propriété et aux biens durables, ne pas respecter délibérément ses responsabilités économiques telles que la pension alimentaire ou le soutien financier de la famille l'exposant ainsi à la pauvreté et aux difficultés, lui refuser l'accès au marché du travail, lui refuser la participation à la prise de décisions concernant son statut économique.

**Violence
électronique**

Tout acte de violence fondée sur le genre qui est commis, facilité ou aggravé pleinement ou partiellement par l'utilisation des TIC, par exemple les téléphones fixes ou portables et les smartphones, Internet, les plateformes des médias sociaux ou les courriers électroniques.

**Violence liée à
l'application
de la loi**

L'enquête a porté sur deux manifestations spécifiques d'abus liés à l'application de la loi, tels les droits à la garde des enfants et à leur pension alimentaire. La population concernée par cette forme de violence a donc été limitée à toute femme ayant des enfants d'une ex-union conjugale.

2 – 2 – Contextes de la violence

➤ Contexte conjugal

La violence exercée dans ce contexte inclut : «violence conjugale» et «violence entre partenaires intimes ». Ce concept de «violence entre partenaires intimes» apparaît en effet plus inclusif que celui de violence conjugale, puisqu'il comprend aussi la violence dans les relations intimes en dehors du mariage et dans le cadre d'une post-séparation.

La violence conjugale comprend tout acte de violence, psychologique, physique, sexuelle ou économique ou liée à l'application de la loi perpétrée par un mari/ex-mari, un fiancé/ex-fiancé ou un partenaire intime/ex-partenaire intime.



➤ Contexte familial

La violence familiale basée sur le genre fait référence à l'exercice, ou la menace d'exercer, par une personne structurellement avantagée ou plus forte, une violence physique, psychique, sexuelle ou économique dans le cadre d'une relation familiale autre que conjugale. Les relations avec l'ensemble des membres de la belle-famille font également partie de ce contexte.



➤ Contexte de travail

La violence dans le lieu du travail ou dans le cadre de l'exercice de l'activité économique peut être perpétrée par des supérieurs hiérarchiques, des collègues, des clients... ou toute autre personne exerçant un acte de violence envers la victime dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle.



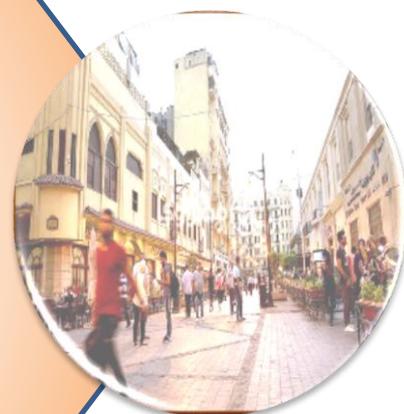
➤ Contexte d'étude et de formation

Il s'agit de toute violence physique, psychologique ou sexuelle, dont le harcèlement et le viol, perpétrée dans les établissements d'enseignement et de formation ou dans leur entourage à l'encontre des élèves ou étudiantes par les professeurs, l'équipe administrative, les camarades ou autre personne étrangère aux alentours de l'établissement.



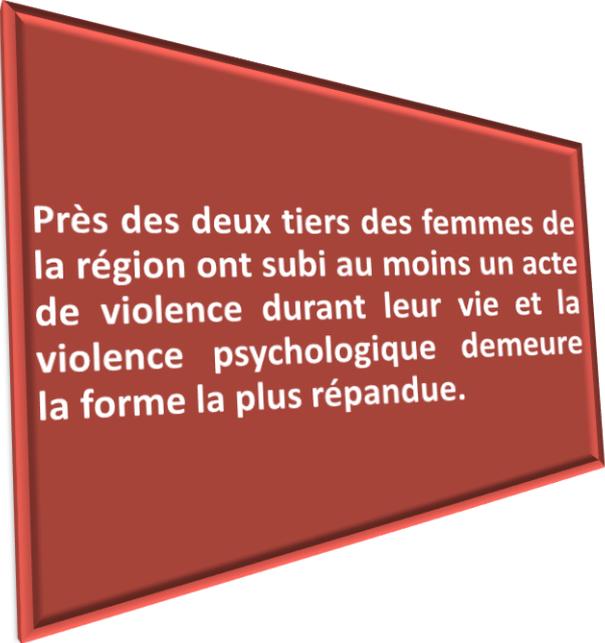
➤ Espace public

L'espace public désigne les endroits accessibles au(x) public(s), qu'ils résident ou non à proximité. Il s'agit de rues, de places, d'espaces verts, de gares, de terrains de sport, de plages etc., qui permettent le libre mouvement de chacune, dans le double respect des principes d'accessibilité et de gratuité. Les violences dans l'espace public, abordées sous leur forme psychologique, physique et sexuelle, sont susceptibles d'être perpétrées par des personnes de connaissance (les amis, les voisins) ou par des personnes étrangères ou aussi par des personnes qui veillent à l'application de la loi ou par des prestataires de services dans les administrations ou autres.



3- Violence à l'égard des femmes dans la région de l'Oriental

3-1 Taux de prévalence de la violence



Près des deux tiers des femmes de la région ont subi au moins un acte de violence durant leur vie et la violence psychologique demeure la forme la plus répandue.

Il s'agit des effectifs des femmes âgées de 15 à 74 ans qui ont été victimes d'au moins un acte de violence durant leur vie.

Les résultats de l'enquête ont montré qu'un peu moins des deux tiers des femmes de la région ont subi au moins un acte de violence durant leur vie, soit un taux de prévalence de 65,4% avec un écart de 5,3 points de pourcentage entre les deux milieux de résidence (66,9% en milieu urbain contre 61,6% en milieu rural).

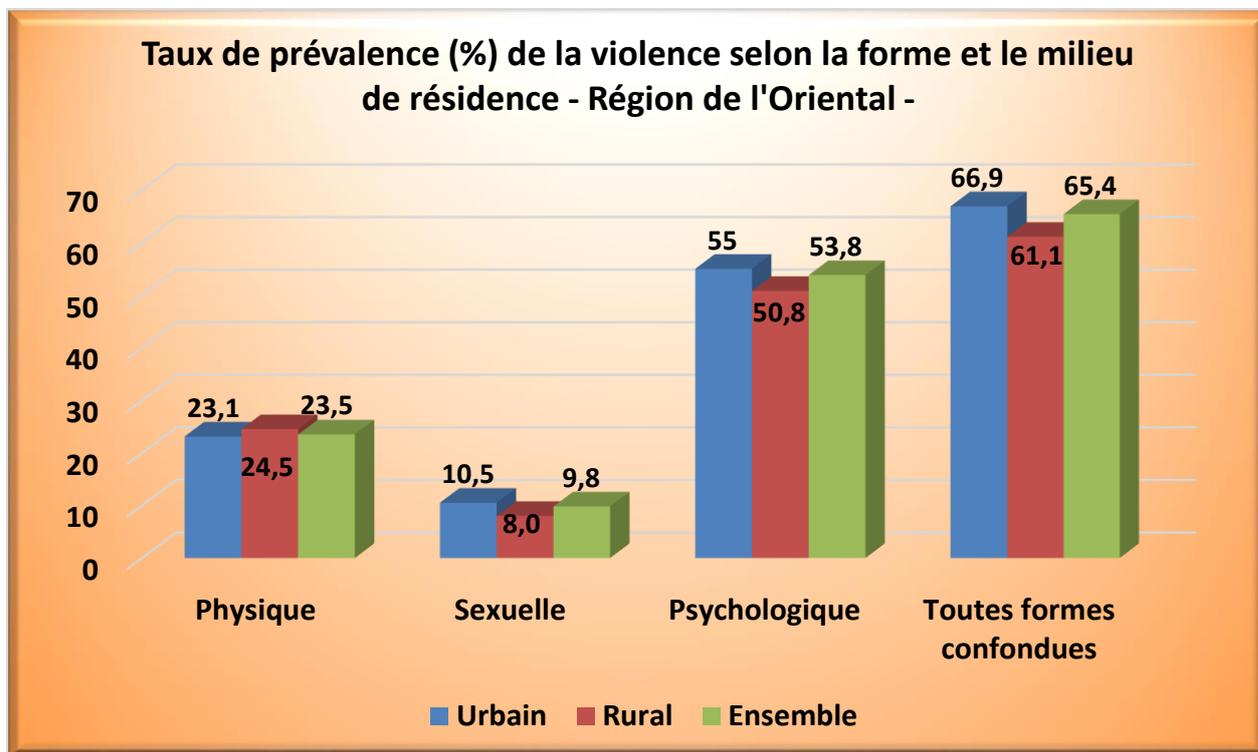
En comparaison avec le taux national, il paraît que les femmes de la région sont plus épargnées de la violence par rapport à leurs homologues dans d'autres régions. Le taux de prévalence de la violence à l'échelle nationale s'élève à 82,6%.

Effectifs des femmes âgées de 15 à 74 ans victimes d'au moins un acte de violence durant leur vie (En milliers) et taux de prévalence de la violence selon la forme de violence et le milieu de résidence (En %) - Région de l'Oriental -

Forme de violence	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Taux de prévalence	Effectif	Taux de prévalence	Effectif	Taux de prévalence
Physique	157	23,1	66	24,5	223	23,5
Sexuelle	71	10,5	22	8,0	93	9,8
Psychologique	373	55,0	137	50,8	510	53,8
Toutes formes confondues	453	66,9	166	61,6	619	65,4

Source : Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019 - HCP -

Selon la forme de violence, les résultats montrent que la violence psychologique est la plus prépondérante avec un taux de 53,8% suivie de la violence physique avec 23,5% puis la violence sexuelle avec 9,8%.



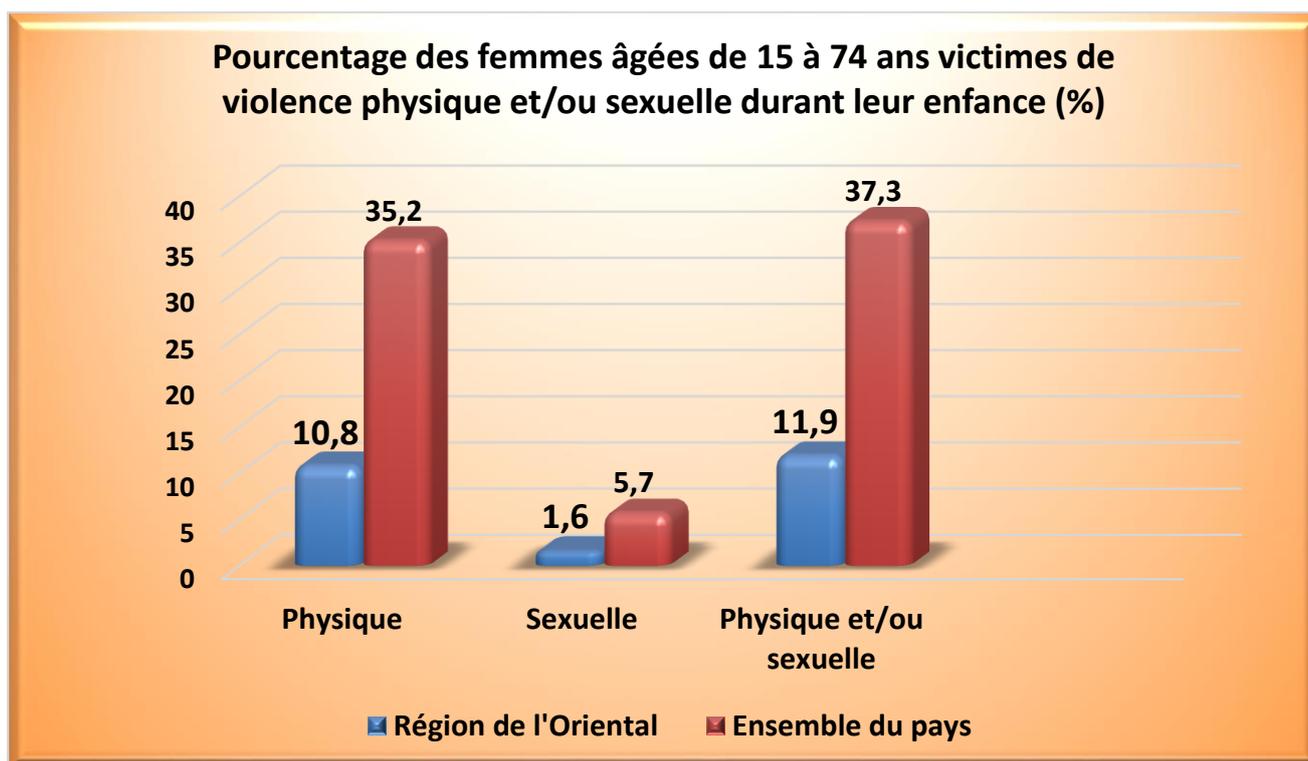
Source : Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019 - HCP -

Il importe de signaler que si, à priori, la prévalence de la violence à l'égard des femmes est moins accentuée dans la région par rapport au niveau national, il s'agit toutefois d'un effectif très important s'élevant à 619000 femmes ayant toujours en mémoire un ou plusieurs actes de violence perpétrés à leur encontre durant leur vie. Ce chiffre reflète nettement la gravité du phénomène ainsi que les contrecoups causés par les impacts psychologiques, physiques, éthiques et sociaux de la violence aussi bien sur la femme violentée que sur ses enfants et sur son entourage en général.

A défaut de disponibilité d'indicateurs régionaux se rapportant à l'édition 2009 de cette enquête, on ne peut se prononcer sur la tendance à la hausse ou à la baisse de la violence à l'encontre des femmes dans la région. Cependant, à l'échelle nationale, les indicateurs révèlent, globalement, un recul du phénomène entre 2009 et 2019.

L'enquête s'est également intéressée aux violences endurées par les femmes et les filles durant leur vie d'enfance (avant l'âge de 15 ans), et plus précisément sous ses deux formes physique et sexuelle perpétrées par des personnes adultes ayant plus de 18 ans, que ce soient les parents ou les tuteurs, les membres de la famille, les voisins, les connaissances ou les étrangers.

Ainsi, les résultats de l'enquête ont montré que 11,9% des femmes de la région ont déclaré avoir été victimes de violence physique et/ou sexuelle durant leur enfance, 10,8% ont subi une violence physique et 1,6% une violence sexuelle. Cette dernière forme de violence, bien qu'elle soit faible, suscite un intérêt particulier étant donné qu'il s'agit de valeurs sociales et religieuses violées et surtout d'une étape de vie fragile et critique pouvant causer à la femme des séquelles psychologiques considérables durant toute sa vie.



Source : Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019 - HCP -

37,5% est le taux de prévalence de la violence, toutes formes confondues, dans la région de l'Oriental durant les 12 mois précédant l'enquête contre 57,1% à l'échelle nationale.

Pour ce qui est des 12 derniers mois précédant l'enquête (période de référence de l'enquête), 355000 femmes de la région ont subi au moins un acte de violence, soit un taux de prévalence de 37,5%.

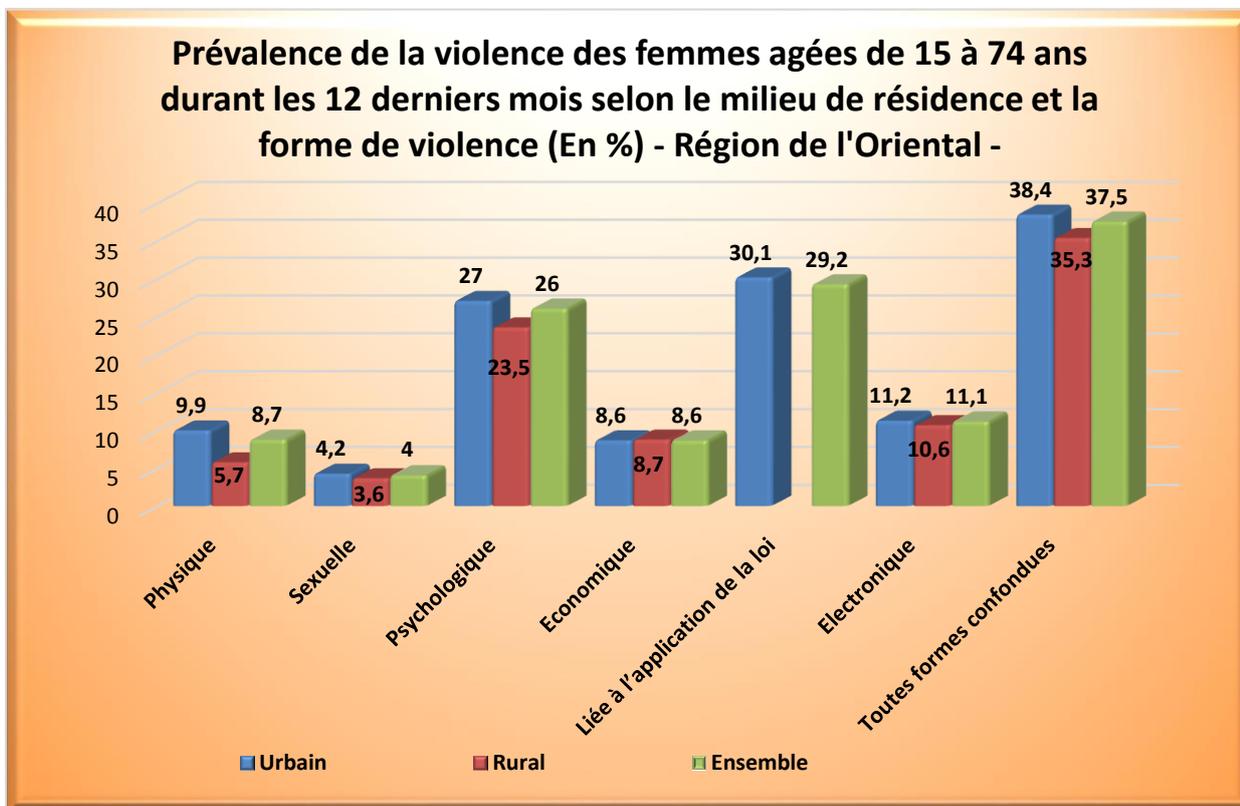
Effectifs des femmes violentées âgées de 15 à 74 ans (En milliers) et taux de prévalence de la violence (En %) durant les 12 derniers mois selon la forme de violence et le milieu de résidence - Région de l'Oriental -

Forme de violence	Urbain		rural		Ensemble	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Physique	67	9,9	15	5,7	82	8,7
Sexuelle	29	4,2	10	3,6	38	4,0
Psychologique	183	27,0	63	23,5	247	26,0
Economique	59	8,6	23	8,7	82	8,6
Liée à l'application de la loi	8	30,1	-	-	8	29,2
Electronique	71	11,2	23	10,6	94	11,1
Toutes formes confondues	260	38,4	95	35,3	355	37,5
National	5104	58,3	2550	55,0	7654	57,1

Source : Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019 - HCP –

La forme de violence la plus fréquente durant la période de référence est la violence psychologique avec un taux de 26% suivie de la violence électronique avec 11,1% et de la violence physique avec 8,7%. La violence économique occupe le quatrième rang enregistrant un taux de 8,6% suivie de la violence sexuelle avec 4%.

La violence liée à l'application de la loi ne concerne que les femmes ayant des enfants d'une ex-union conjugale. Parmi cette sous population, 29,2% ont été victimes d'abus liés à l'application de la loi.



Source : Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019 - HCP -

3-2 Contextes de prévalence de la violence

Les résultats de l'enquête montrent que le contexte conjugal l'emporte sur les autres contextes en termes de prévalence de la violence à l'égard des femmes avec un taux de 26,7%.

Le contexte conjugal demeure l'espace de vie le plus marqué par la violence (26,7%) aussi bien dans le milieu urbain que rural.

Selon le milieu de résidence, les femmes citadines sont plus exposées à la violence dans le contexte conjugal (27,8%) que les femmes rurales (23,9%).

La violence dans le lieu de travail, les établissements d'enseignement et de formation et les lieux publics est moins prononcée par rapport au contexte domestique (conjugal et/ou familial). Excepté le contexte familial, les citadines demeurent les plus touchées en comparaison avec leurs homologues rurales. Dans les lieux publics, par exemple, les femmes habitant les villes subissent plus de violence (5,3%) que celles habitant les campagnes (3,3%), du fait d'une

moins de mobilité de ces dernières et de la nature des raisons qui les incitent à se déplacer.

Concernant le lieu de travail, une proportion importante des femmes rurales actives occupées sont des aides familiales et par conséquent elles sont moins exposées à la violence.

Taux de prévalence de la violence à l'égard des femmes âgées de 15 à 74 ans durant les 12 mois précédant l'enquête selon le contexte et le milieu de résidence (En %) - Région de l'Oriental -

Contexte	Urbain	Rural	Ensemble
Domestique (Conjugal et/ou familial)	31,3	28,6	30,6
Conjugal	27,8	23,9	26,7
Familial	12,4	13,6	12,8
Lieu de travail	11,4	9,9	11,2
Etablissements d'enseignement et de formation	6,2	–	5,3
Lieux publics	5,3	3,3	4,8
Tous contextes confondus	38,4	35,3	37,5

Source : Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019 - HCP -

Au demeurant, l'enquête a dévoilé, en particulier, la prévalence notoire de la violence à l'égard des femmes dans le contexte domestique vis à vis des autres contextes, bien qu'il soit censé constituer l'espace le plus rassurant pour la femme aussi bien sur le plan physique que psychologique et sentimental. Par conséquent, si le contexte domestique est manifestement exposé à la violence, une impérative réflexion sur les solutions et les moyens d'atténuer, voire contrecarrer cette violence, s'impose notamment sur le plan de l'éducation des générations en matière du respect des droits de la femme en particulier et des droits humains en général.

3-3- Formes de la violence en rapport avec le contexte

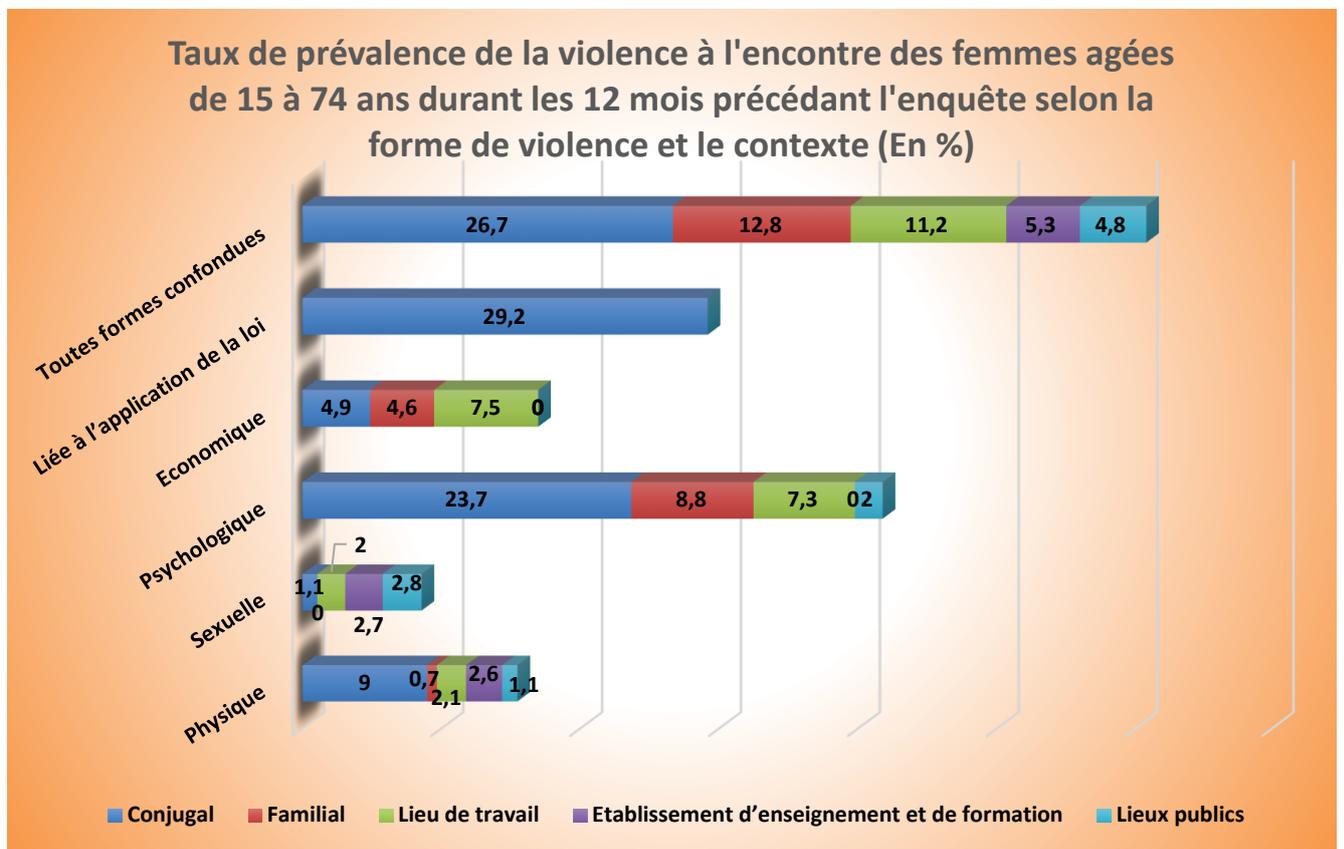
Les résultats de l'enquête ont révélé que le contexte conjugal connaît toutes les formes de violence et affiche également les taux de prévalence les plus élevés en comparaison avec les autres contextes. Aussi, faut-il signaler que la violence psychologique perpétrée par le partenaire dans le contexte conjugal prédomine avec un taux de 23,7%.

Taux de prévalence de la violence à l'égard des femmes âgées de 15 à 74 ans durant les 12 mois précédant l'enquête selon la forme de violence et le contexte (En %) - Région de l'Oriental -

Forme de violence	Contexte				
	Conjugal	Familial	Lieu de travail	Etablissements d'enseignement et de formation	Lieux publics
Physique	9,0	0,7	2,1	2,6	1,1
Sexuelle	1,1	-	2,0	2,7	2,8
Psychologique	23,7	8,8	7,3	-	2,0
Economique	4,9	4,6	7,5	-	-
Liée à l'application de la loi	29,2	-	-	-	-
Toutes formes confondues	26,7	12,8	11,2	5,3	4,8

Source : Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019 - HCP -

L'espace familial demeure lui aussi marqué par la prédominance de la violence psychologique avec un taux de 8,8%. Dans les établissements d'enseignement et de formation, les femmes et les filles sont surtout exposées à la violence physique et/ou sexuelle avec un taux de 5,3%. Concernant les lieux publics, la violence sexuelle est la plus fréquente avec un taux de 2,8%.



Source : Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019 - HCP -

4- Perceptions des femmes vis-à-vis du phénomène de la violence : tendances et origines

Dans le but d'explorer les perceptions des femmes quant au phénomène de la violence dans toutes ses formes (physique, psychologique, sexuelle, économique, électronique et celle liée à l'application de la loi), l'enquête a consacré une partie du questionnaire répondant aux questions suivantes :

- Quelle est la forme qui constitue véritablement un acte de violence selon la femme dans la société marocaine ?
- Quels sont les contextes et les espaces où la violence est plus répandue ?
- Comment les femmes perçoivent l'évolution de la violence durant les cinq dernières années ?
- Quels sont les personnes les plus exposées à la violence ?
- Et quels sont les causes de la violence en général ?

➤ **A quelle forme de violence pense la femme en entendant le mot « violence » ?**

Selon la perception des femmes de la région, la violence est essentiellement liée à sa manifestation physique. Cette proportion s'élève à 58%, suivie de celle des femmes qui considèrent que la violence prend surtout une forme psychologique (24,8%). Ces proportions sont proches de celles enregistrées à l'échelle nationale (58,7% et 20,8% respectivement). Pour ce qui est de la violence sexuelle, 8,2% seulement des femmes estiment qu'elle est la plus répandue.



58% des femmes de la région de l'Oriental perçoivent la violence essentiellement dans sa manifestation physique.

➤ **Quelles sont les catégories sociales les plus touchées par la violence dans toutes ses formes ?**

Dans la région de l'Oriental, 76,0 % des femmes enquêtées considèrent que les femmes sont la catégorie sociale la plus exposée et la plus souffrante de la violence, alors que 9,5% parmi elles estiment que les enfants sont les plus touchés par la violence.

➤ **Dans quel contexte la violence est plus répandue ?**

Selon les résultats de l'enquête, les perceptions et les prévalences concordent sur le fait que le contexte conjugal est l'espace de vie le plus violent dans la région de l'Oriental. En effet, 54,5% des femmes enquêtées ont confirmé ce constat. A l'inverse, la comparaison entre la prévalence de la violence dans l'espace public et les perceptions concernant la violence dans ce même contexte révèle un décalage entre le vécu et le perçu de la violence. La proportion des femmes estimant que les lieux publics constituent l'espace le plus violent s'élève à 31,6%, alors que l'enquête n'affiche qu'un taux de prévalence de la violence de 4,8% dans ce contexte.

➤ Quelles sont les perceptions des femmes quant à l'évolution de la violence ?

Les femmes enquêtées ont, majoritairement, considéré que la violence a augmenté dans la société marocaine durant ces dernières années dans tous les contextes et les lieux de socialisation. Ainsi, 69,8% des femmes de la région pensent que la violence contre les femmes a augmenté durant les cinq dernières années précédant l'enquête.

Pour ce qui est de la violence à l'égard des enfants, et au même titre que celle à l'encontre des femmes, 64,1% des enquêtées ressentent son augmentation durant les cinq dernières années précédant l'enquête.



Cette violence à l'égard des femmes et des enfants prend, entre autres, une forme sexuelle. Ainsi, près de 3 femmes sur quatre (74,6%) estiment que la violence sexuelle à l'égard des femmes a augmenté durant les cinq dernières années précédant l'enquête. Cette proportion s'élève à 81,8% lorsqu'il s'agit de la perception des femmes quant à l'augmentation de la violence sexuelle à l'égard des enfants.

➤ Quelles sont les principales causes de la violence dans le contexte familial ?

Les opinions des femmes ont également été sollicitées à propos des causes de la violence dans l'espace familial telles que les conditions matérielles et socioéconomiques, la pauvreté, le niveau d'éducation, la qualité de l'environnement socioculturel, le stress de la vie, etc.

Les résultats ont révélé que 17,9% des femmes estiment que les facteurs matériels sont la principale cause de la violence dans l'espace familial, 16% incriminent la survenue de la violence surtout à l'absence de communication et 15,8% citent la pauvreté comme principale cause de survenue de la violence dans ce contexte.

D'autres enquêtées considèrent que les personnes élevées dans un environnement familial marqué par la violence (9,3%) ou celles ayant la perception d'infériorité envers la femme (8,9%), sont plus à risque à reproduire, une fois adulte, le même schéma vécu de la violence dans le contexte familial.

➤ **Quelles sont les causes de la violence conjugale ?**

Une femme sur 4 estime que la violence dans le contexte conjugal est due principalement aux conflits d'intérêt matériel. L'absence de communication est incriminée par 23,8% et 17,7% considèrent que la pauvreté est la principale cause de violence conjugale. Les autres perceptions se répartissent entre le facteur jalousie (7,8%), la consommation des drogues et d'alcool (6,1%), le faible niveau éducatif et culturel (2,9%).

➤ **Quelles sont les principales causes de la violence dans l'espace public ?**

Selon l'enquête, 21,9% des femmes considèrent que la consommation des drogues et d'alcool est la principale cause de la survenue de la violence dans les lieux publics, 14,2% citent le chômage en premier lieu et 12,5% estiment qu'être élevé dans un environnement marqué par la perception d'infériorité envers la femme est la première cause poussant l'agresseur à perpétrer un acte de violence dans l'espace public.

➤ **Qu'en est-il du partage de l'autorité entre l'homme et la femme au sein du ménage ?**

Sept femmes sur dix (70,2%) rejettent catégoriquement l'autorité absolue du partenaire au sein du ménage. La proportion des femmes acceptant, dans une certaine mesure, ce partage est de 20,9% affirmant que l'autorité devrait rester l'apanage des hommes pour certaines décisions.

➤ **La femme doit-elle endurer la violence pour maintenir la stabilité de sa famille ?**

Près de six femmes sur 10 (58,5%) refusent catégoriquement ou à priori d'endurer la violence au prix de la stabilité du foyer, alors que 27,5% des

femmes enquêtées l'acceptent dans une certaine mesure et 12,4% l'acceptent formellement.

➤ **La violence entre époux est-elle une affaire privée que la femme ne doit pas révéler à autrui ?**

La moitié des femmes enquêtées de la région (49,4%) refusent catégoriquement ou à priori que la violence conjugale soit une affaire privée entre époux, alors que 27,2% d'entre elles l'admettent dans une certaine mesure et 22% l'acceptent affirmativement.

Conclusion

Les résultats de l'enquête indiquent que les femmes de la région de l'Oriental demeurent moins touchées par la violence, et ce pour toutes les formes et tous les contextes de la violence. Néanmoins, et en dépit des évolutions sociétales de ces dernières décennies et des efforts déployés pour lutter contre les inégalités sociales et économiques fondées sur le genre, il n'en reste pas moins que le phénomène de la violence à l'encontre des femmes dissimule un déséquilibre sur le plan des principes, valeurs et traditions de la société et suscite, par conséquent, un intérêt particulier.

Tous contextes et formes de violence confondus, près des deux tiers des femmes de la région ont été victimes d'au moins un acte de violence durant leur vie, et la violence psychologique demeure la plus répandue.

La prévalence de la violence dans le contexte conjugal plus que les autres espaces renseigne sur la nécessité de focaliser les actions à entreprendre en matière de sensibilisation des impacts préjudiciables de la violence conjugale sur la société toute entière et sur la femme violentée et ses enfants en particulier, pour lesquels la violence conjugale représente un des facteurs majeurs de risque pour leur santé à cause des conséquences traumatiques de l'exposition à cette violence.

L'écart important entre le ressenti des femmes de la région et les réalités dégagées de l'enquête en ce qui concerne la hausse de la violence sous toutes ses formes, notamment celle en rapport avec les agressions sexuelles, témoigne de la précarité dans laquelle vivent les femmes et les filles à cause des inégalités qui demeurent entre les hommes et les femmes au détriment de ces dernières. Il renseigne aussi sur le sentiment d'insécurité et d'inquiétude de plus en plus croissant chez beaucoup d'entre elles.

المديرية الجهوية لجهة الشرق

DIRECTION REGIONALE DE L'ORIENTAL
25 Bd Mohammed Derfoufi B.P 408 Oujda

25 شارع محمد الدرفوفي ص.ب 408 وجدة

الهاتف : 05 36 68 04 30

الفاكس : 05 36 68 49 34

www.hcp.ma

www.hcp.ma/region-oriental